

té. Pourquoi, demande l'honorable député de Simcoe-nord, ne vous êtes-vous pas fait accorder la réciprocité sur l'article du charbon, qui est en si grande demande aux Etats-Unis; pourquoi ne vous êtes-vous pas fait accorder la réciprocité sur les instruments d'agriculture, qui sont en si grande demande dans les provinces du Nord-Ouest? Il a raison, aussi dirai-je que je vois poindre le jour de la conclusion d'un traité de réciprocité avec nos voisins. Il est possible de régler toutes ces questions sans ne rien sacrifier. Nous sommes aujourd'hui dans la même situation qu'il y a trois mois. Nous n'avons rien perdu de notre pleine liberté d'action. Nous sommes à même de négocier des traités avec toute nation qu'il nous plaira, et nous nous proposons de le faire à commencer par les Etats-Unis. Nous sommes libres de négocier un traité avec l'Allemagne, avec l'Italie, avec la Belgique. Nous sommes absolument libres; nous n'avons renoncé à aucun de nos droits, et nous allons chercher tout d'abord à négocier avec nos voisins et à obtenir d'eux, s'il est possible, un traité de commerce. Nous ne fermons pas l'oreille au conseil de l'honorable député d'York-sud (M. Maclean), de ne pas trop nous presser à cet égard. Il est certaines concessions que nous ne saurions faire, certains droits que nous ne saurions modifier pour aucune raison. Mais il se trouve nombre de produits à l'égard desquels il serait à l'avantage réciproque du Canada et des Etats-Unis d'ouvrir toute grande les portes, tant de l'un que de l'autre côté de la frontière. Telle est notre attitude.

Je suis un peu surpris de ce que l'honorable député de Simcoe (M. Currie) refuse de reconnaître le mérite qui nous revient. Je ne veux pas reprendre mon siège sans profiter de cette occasion de déclarer que si j'ai toujours été fier de mon honorable ami et collègue le ministre des Finances, je ne l'ai jamais été tant qu'aujourd'hui. C'est grâce à ses efforts que nous avons échappé à de très sérieux embarras commerciaux dans nos rapports avec nos voisins. C'est grâce à ses efforts, à ses manières conciliantes et à son habileté, que nous avons pu obtenir enfin un meilleur traité de commerce avec eux.

M. W. F. MACLEAN (York-sud): Monsieur l'Orateur, je demande l'application du règlement. En mon absence de la Chambre, il paraîtrait que le représentant de Lambton-est (M. Armstrong) a déclaré que mon discours de ce soir pouvait s'interpréter fort bien à la lumière de cette circonstance que le "World" de Toronto, auquel je suis attaché, serait la propriété et se trouverait sous la dépendance du ministère actuel. C'est la déclaration qu'il a faite, paraît-il. C'est entièrement inexact; il n'y a pas le moindre fondement à cette préten-

tion. Le journal relève absolument de moi-même et de ma famille, et d'une autre personne qui s'est associée à nous. Je ne relèverais pas cette attaque, non plus que nombre d'autres méprisables insinuations si j'étais le seul en cause; mais vu qu'elles causent un préjudice à une entreprise commerciale, où se trouvent engagés de forts capitaux, il faut bien que je m'en occupe. Ce n'est pas la première fois que je suis en butte à de basses attaques de la part de cet honorable député dans cette enceinte, et ce ne sera peut-être pas la dernière. Puisque aujourd'hui il s'en prend à une entreprise commerciale à laquelle je suis associé, et fait à son sujet une allégation erronée, il me faut lui demander, par votre entremise, monsieur l'Orateur, de se rétracter et d'accepter absolument ma dénégation.

M. ARMSTRONG: Il est généralement compris, monsieur l'Orateur, que le "World" de Toronto est entièrement sous la coupe de députés ministériels. C'est la déclaration que j'ai faite, et elle n'a rien d'étrange.

M. W. F. MACLEAN: Je répète que cette affirmation est absolument fausse. Il n'est pas un membre du cabinet qui soit détenteur même d'une seule part dans le "World" de Toronto; personne n'y détient un intérêt, sauf W. F. Maclean, sa femme et un M. Greenwood, qui s'est associé à lui dans cette entreprise; et si l'honorable représentant de Lambton et son collègue occupant un siège en arrière du sien prétendent le contraire, ils se rendent coupables d'une fausse déclaration, et j'insiste pour qu'ils acceptent ma dénégation et retirent leurs insinuations déshonorantes.

M. L'ORATEUR: Dans les circonstances, le représentant de Lambton (M. Armstrong) est tenu d'accepter la déclaration du député de York-sud (M. Maclean).

M. ARMSTRONG: Je me sou mets à la décision du président de la Chambre. C'est tout ce qu'il est nécessaire de dire sur le sujet.

M. W. F. MACLEAN: Maintenant, je prie le député qui occupe un siège en arrière du sien et qui a corroboré la déclaration du représentant de Lambton-est, de déclarer à son tour qu'il accepte ma dénégation.

M. SPROULE: Le premier ministre a déclaré, au commencement de la session, que la convention relative aux voies navigables était ratifiée.

M. W. F. MACLEAN: J'espère que l'honorable député (M. Sproule) qui est un de mes amis, va me prêter son concours.

M. SPROULE: Je me figurais que l'honorable député en avait fini.

M. W. F. MACLEAN: Alors, je demande votre protection, monsieur l'Orateur.